

### COMMENT AIDER LE PÈRE DE MA FILLE ?

---

Par Profil supprimé Postée le 15/10/2016 19:40

Bonjour,

Comment puis-je aider mon ex-compagnon ? Comment notre fille peut aider son père ?

Cela fait maintenant plus de 10 ans qu'il a une dépendance à l'alcool et depuis plus d'un an, cette dépendance s'est fortement aggravée. Fin mai 2016, il a été hospitalisé pendant 5 jours à l'hôpital, dans un service de médecine polyvalente. Cela faisait plus de 3 jours qu'il n'était pas sorti et qu'il buvait du whisky. Son employeur a fait intervenir le SAMU ne le voyant pas au travail le lundi matin.

Une personne du service d'addictologie est venue le voir, mais il n'était pas décidé à faire quoi que ce soit.

Un mois plus tard, il est retourné aux urgences, où il est resté 2 jours, et encore quelques semaines plus tard, et encore. Lorsqu'il était retourné aux urgences la 2ème fois, j'ai essayé de discuter avec lui, afin de comprendre ce qui n'allait pas. Il sait qu'il a un problème avec l'alcool, mais il n'arrive pas à arrêter. Il voit la vie en noir et veut toujours se battre avec n'importe qui, lorsqu'il est alcoolisé. Mais curieusement, il n'est pas agressif avec moi.

La 3ème fois, comme il n'était pas encore bien, j'ai été voir son médecin traitant, pour comprendre et savoir quoi faire. Il m'a bien expliqué que les démarches sont longues et compliquées, et qu'il fallait qu'il soit d'accord de se faire soigner. Mais il est OK pour se faire soigner, mais il ne sait pas quoi faire. Et dès qu'il est tout seul chez lui, il déprime et veut mourir, donc il boit. Le médecin m'a donc fait un papier demandant une hospitalisation à l'hôpital. Lorsque nous avons été reçus, je me suis fait remettre en place par l'interne qui ne voyait pour quelles raisons je ramenaï mon ex-compagnon. Pour conclure en me faisant comprendre qu'il fallait revenir que lorsqu'il serait dans le coma !

La 4ème fois où il a été hospitalisé, toujours suite à un fort état d'ébriété mais surtout, il s'était battu et avait un œil en très mauvais point. Juste avant de l'amener, il s'est mis à pleurer, car il en avait marre de ne pas pouvoir arrêter de boire. Il voulait mourir, se pendre. J'ai fait intervenir les pompiers, et le soir il retournait aux urgences.

J'ai été voir le service des assistantes sociales, mais il ne peut rien faire, car il a un travail et un logement.

Il a rempli un dossier afin de pouvoir intégrer un centre de soins, mais pas de retour.

Il a été voir un autre centre où il a rencontré une infirmière, il a visité les locaux, puis il a déposé un dossier avec une demande d'hospitalisation de la part de son médecin traitant. Une semaine plus tard, il a été invité à un entretien avec une autre infirmière qui a vérifié s'il avait bu en soufflant dans l'appareil, et pas d'alcool. Donc, on l'a renvoyé chez lui, en lui demandant de revenir dans 15 jours.

Et oui, cela faisait plus de 8 jours, que je l'avais accueillis chez moi, et qu'il n'avait pas bu. Mais le jour de son rendez-vous, pensant qu'il allait être hospitalisé pour se faire aider et soigner, il voulait rentrer chez lui.

Le soir même, après cet entretien, il se remettait à boire et m'appelé en me disant que personne ne voulait l'aider et qu'il voulait mourir, comme cela tout le monde sera tranquille.

Alors, que pouvons-nous faire ? Notre fille l'a également accueilli chez elle, mais à part l'empêcher de boire, nous ne pouvons pas faire autre chose. C'est une personne très pudique dans ses sentiments. Et maintenant, il n'a plus aucune confiance dans ces centres.

J'ai réussi à discuter avec son employeur, qui est tout à fait d'accord d'attendre qu'il soit guéri, car il estime que c'est un bon élément.

Je sais que la démarche doit venir de lui, mais lorsqu'il le fait, on lui tourne le dos.

Il est conscient qu'il ne peut être aidé qu'avec des entretiens toutes les 2 semaines, il veut être hospitalisé et comprendre pourquoi il est mal et malheureux.

Même si nous sommes séparés depuis plus de 20 ans, j'ai beaucoup de tendresse pour lui et cela me fait beaucoup de mal de le voir si triste et que je ne peux pas l'aider.

Donc comment faire ?

---

#### Mise en ligne le 17/10/2016

Bonjour,

La situation que vous décrivez est complexe et nous comprenons votre désarroi ainsi que celui de votre fille. Vous évoquez une consommation ancienne, problématique dont votre ex-conjoint est conscient et dont il semble souhaiter se libérer. De la description que vous faites de votre ancien compagnon, nous comprenons un profond mal-être, une souffrance à laquelle il n'a trouvé d'autre réponse que l'alcool. Cette souffrance qui est possiblement à l'origine de la consommation, peut être suivie par cet engrenage dont il n'est pas simple effectivement de sortir seul.

Vous dites par ailleurs que votre ex-conjoint ne consomme pas lorsqu'il est chez vous ou chez votre fille, cela nous interpelle et nous renvoie à quelques questionnements : parvient-il aisément à ne pas consommer, comment se fait-il qu'il puisse y parvenir dans certaines situations et pas d'autres, comment se sent-il dans ces moments-là, autant de questions qui mériteraient réflexion.

Nous ne savons pas si parmi les nombreuses démarches entreprises, vous avez eu connaissance des CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) mais il nous semblerait intéressant que vous puissiez vous y orienter, votre ex-conjoint en tant qu'utilisateur ou vous-même si vous en ressentiez le besoin dans le cadre d'une consultation d'aide à l'entourage. Ceci vous permettrait d'y trouver une aide dans la réflexion, un soutien. Ces consultations se déroulent en ambulatoire auprès de professionnels de santé spécialisés (médecins, psychiatres, psychologues addictologues), elles sont confidentielles et gratuites.

Il existe des CSAPA dans tous les départements, il vous sera possible de trouver les adresses sur le site "alcool info service" à la rubrique "adresses utiles".

Si vous ou votre ex-conjoint souhaitez évoquer la situation sous forme d'échanges, il est possible de nous contacter par téléphone 7jours/7 au 0 980 980 930 de 8h à 2h (appel anonyme et non surtaxé) ou par chat via notre site de 14h à 2h.

Bien cordialement

---